

Règlement Complet du Jeu-Concours ALLO FRELONS – Noël 2025

Article 1 – Organisateur

Le présent jeu-concours est organisé par ALLO FRELONS, spécialisé dans la lutte écoresponsable contre les nuisibles.

Article 2 – Objet du concours

Le concours a pour objectif de faire gagner un piège sélectif VespiGuard à un participant sélectionné par tirage au sort.

Article 3 – Dates

Le concours se déroule du 1er décembre 2025 au 31 décembre 2025 à minuit.

Le tirage au sort sera effectué le 2 janvier à 20h, en direct sur Facebook (Page ALLO FRELONS).

Article 4 – Conditions de participation

Participation gratuite, ouverte aux personnes majeures résidant en France métropolitaine. Une seule participation par personne.

La participation nécessite : suivre la page Facebook ALLO FRELONS, aimer la publication du concours et commenter son département.

Article 5 – Désignation du gagnant

Le gagnant sera contacté par message privé après vérification de son éligibilité.

Article 6 – Lot

Le lot consiste en un piège sélectif VespiGuard. Aucun échange ou valeur en numéraire n'est possible.

Article 7 – Expédition

Le lot sera expédié gratuitement en France métropolitaine dans un délai de 7 jours après la réponse du gagnant.

Article 8 – Données personnelles

Les données collectées (nom, profil Facebook pour contact) seront utilisées uniquement pour la gestion du concours et supprimées dans les 7 jours suivant la clôture.

Article 9 – Responsabilité

Facebook n'est ni associé, ni responsable de ce concours. L'organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de problème technique.

Article 10 – Acceptation du règlement

La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.